

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
11 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze septembre, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Trieur « Maison des associations », sous la présidence de Monsieur FLORENTY Michel, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **28/08/2024**

Nombre de conseillers en exercice : **19** Présents : **12** Votants : **15**

Présents : MM. FLORENTY - MALARD - COUZON - BIALE - DELORT - CASTAING - GROS - GUILLAUMARD - GUILLOT D - LISSANDREAU - SEAUT - VERGNAUD

Absents excusés : MM. CHAUSSAT - DAUDOU - DELROC - DUBOE - GUILLOT C - LAVESQUE - PERIER

Pouvoir : Cédric GUILLOT donne pouvoir à Fabienne DELORT

Nathalie DELROC donne pouvoir à Isabelle GROS

Stéphanie DUBOE donne pouvoir à Virginie LISSANDREAU

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Madame **Mireille VERGNAUD** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour sans quorum

- **2024.42 RPQS du SPANC**

- **Questions diverses :**

- **Aménagement de la future Mairie**
- **Inauguration**

Monsieur le Maire demande comme vu dans le mail du 10 septembre 2024, l'ajout à l'ordre du jour :

- 2024.43 Avenant 1 lot 1 réhabilitation énergétique mairie
- 2024.44 Avenant 1 lot 6 réhabilitation énergétique mairie
- 2024.45 Avenant 1 lot 7 réhabilitation énergétique mairie
- 2024.46 Avenant 1 lot 8 réhabilitation énergétique mairie
- 2024.47 Avenant 1 lot 11 réhabilitation énergétique mairie

2024.42 RPQS SPANC

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2023, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Pour les prochaines délibération le quorum doit être atteint.

2024.43 AVENANT N°1 LOT 1 RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation énergétique de la mairie, nous arrivons à la fin et du fait il y a des moins-values, nous avons reçu l'avenants n°1 au lot 1 Bungalow, concernant l'enlèvement des bungalows plus tôt, il y a eu moins de jour de location.

- Moins-value de 383.93 € HT soit 460.72 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 383.93 € HT soit 460.72 € TTC

2024.44 AVENANT N°1 LOT 6 RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation énergétique de la mairie, nous arrivons à la fin et du fait il y a des moins-values, nous avons reçu l'avenants n°1 au lot 6 plâtrerie, isolation plafond, concernant différentes modifications en cours d'exécution durant l'ensemble du chantier, référencées dans les comptes-rendus, factures et certificats de paiements, il y a une régulation.

- Moins-value de 1490.50 € HT soit 1788.60 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 1490.50 € HT soit 1788.60 € TTC

2024.45 AVENANT N°1 LOT 7 RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation énergétique de la mairie, nous arrivons à la fin et du fait il y a des moins-values, nous avons reçu l'avenants n°1 au lot 7 peinture, concernant la suppression de la ligne 2-1.1 dans le CCTP du lot 7. L'hydrométrie excessive du bâtiment entraîne la non-faisabilité technique de l'application du badigeon de chaux sur les murs chanvre/chaux.

- Moins-value de 4045.50 € HT soit 4854.60 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 4045.50 € HT soit 4854.60 € TTC

2024.46 AVENANT N°1 LOT 8 RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation énergétique de la mairie, nous arrivons à la fin et du fait il y a des moins-values, nous avons reçu l'avenants n°1 au lot 8 revêtement de sol et faïence, concernant non-réalisation des sol PVC dans les combles.

- Moins-value de 4222.86 € HT soit 5067.43 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 4222.86 € HT soit 5067.43 € TTC

2024.47 AVENANT N°1 LOT 11 RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation énergétique de la mairie, nous arrivons à la fin et du fait il y a des moins-values, nous avons reçu l'avenants n°1 au lot 11 nettoyage, suite au retrait des bungalows, diminution des jours des nettoyage prévu au marché.

- Moins-value de 440.50 € HT soit 528.60 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 440.50 € HT soit 528.60 € TTC

M. Guy LAVESQUE se joint à l'assemblée

QUESTIONS DIVERSES

AMÉNAGEMENT DE LA FUTURE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle comme évoqué lors du dernier conseil, que la réintégration dans la mairie se fera les 16, 17 et 18 septembre. Toute aide est la bienvenue afin de déménager le mobilier et les cartons, MM. Fernand Castaing, Bernard Guillaumard, Guy Lavesque, Jean-François Malard, Denis Seaut se proposent pour venir aider le 16 au matin.

De fait, le secrétariat de la mairie sera fermé 4 jours car la fibre doit être installée en suivant, les lignes risquent d'être coupées.

Une publication sera faite sur panneaux pocket et dans la presse.

À partir du vendredi 20 septembre 2024 :

- l'accueil du public et les services administratifs
- les séances du conseil municipal, les conseillers et le public seront informés par une mention sur la convocation et tout moyen d'affichage.
- la célébration des mariages

Seront de nouveau dans les locaux de la mairie au 3 bis rue de la mairie.

INAUGURATION DES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil que l'inauguration sera le jeudi 26 septembre 2024 à 18h, seront invités le Préfet, le président du Conseil départemental, les conseillers départementaux, la présidente de la CCICP, les maires de la communauté, l'architecte, les artisans, les fournisseurs qui ont effectués les travaux, les employés.

Pour le pot après les discours, il faut prévoir apéritifs, cacahouètes, plaques pizza et quiche, M. Fred BIALE se propose de s'en occuper.

COLLECTIF BASSY ET SES ENVIRONS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un collectif s'est constitué et a rencontré le commissaire enquêteur concernant la révision à modalité allégée, il est contre l'implantation de l'entreprise Piquet Lacouve pour cause de nuisance de la faune et du bruit qui cela va engendrer. Il faut attendre la fin de l'enquête publique et le rapport du commissaire enquêteur.

ATTRIBUTION PERIGORD HABITAT

Monsieur le Maire informe qu'un T2 en rez-de-chaussée dans les logements de Périgord Habitat, au 1 rue Jean Moulin, a été attribué à nos locataires du 18 rue Henri Feytou, pour les reloger suite à notre demande de récupérer le logement.

MODIFICATION POINT D'ARRÊT

Monsieur le Maire fait part de la demande faite au SIVOS de déplacer un point d'arrêt aux Gavardies afin qu'il soit à mi-chemin pour 2 enfants du collège. Le SIVOS a émis un avis favorable, dans l'attente du retour de la Région.

TABLE PIQUE-NIQUE

M. Denis SEAUT à fabriqué une table de pique-nique en bois afin de remplacer celle détruite en bas de la mairie. Elle sera installée prochainement sur des plots bétons pour plus de stabilité et éviter le vandalisme.

De plus, un kiosque en bois est également en cours de création par Denis et des membres de la commission embellissement afin de le mettre en place sur l'espace vert en vue du prochain aménagement paysager.

ASSOCIATION TENNIS DE TABLE

Le SMTT (club de tennis de table) de la commune, a formé un entraîneur pour accompagner des pratiquants atteints de la maladie de Parkinson et Alzheimer. Ils auraient besoin d'un créneau de 1h, M. Cédric Guillot va rencontrer les différents utilisateurs de la salle afin de trouver une disponibilité.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
FLORENTY		DUBOË	Excusée
MALARD		GROS	
COUZON		GUILLAUMARD	
BIALE		GUILLOT D	
DELORT		LAVESQUE	
GUILLOT C	Excusé	LISSANDREAU	
CASTAING		PERIER	Absent
CHAUSSAT	Excusé	SEAUT	
DAUDOU	Absente	VERGNAUD	
DELROC	Excusée		